



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

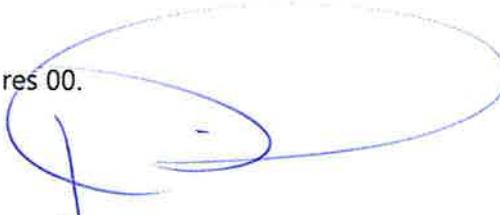
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS,
L'HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 16 DÉCEMBRE 2019, À 19H30, SOUS LA
PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSÉ.**

Sont présents : Mesdames Louise Thouin, Mélanie Royer-Couture, Parise Cormier et Suzanne Demers et messieurs Denis Roy, Magella Tremblay et Réjean Morency.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Ouverture de la séance	Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.
Rés. #19-358 Avis de convocation	Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ; Que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.
Rés. #19-359 Adoption des prévisions budgétaires 2020	Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu ; Que les conseillers municipaux adoptent les prévisions budgétaires 2020, telles que lues par le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith. Elles présentent des revenus de six millions six cent quatre-vingt-onze mille cent (6 691 100 \$) et une affectation du surplus de trois cent soixante-quatorze mille sept cents (374 700 \$). Les dépenses de fonctionnement sont de sept millions cent vingt-cinq mille sept cents (7 125 700 \$) auxquelles s'ajoutent les autres activités financières de cent trente-quatre mille trois cents (134 300 \$) et les affectations de soixante-quatorze mille quatre cents (74 400 \$), le tout équivalent au montant des revenus et affectations.
Rés. #19-360 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022	Il est proposé par madame Suzanne Demers et unanimement résolu ; Que les conseillers municipaux adoptent le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020-2021-2022, tel que lu par le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith.
Période de questions	La période de questions débute à 20h24 et se termine à 21h00.
Fin de la séance	Levée de la séance à 21 heures 00.


Parise Cormier, mairesse


Martin Leith, secrétaire-trésorier